

Baisse des subventions de fonctionnement aux associations en direction des personnes âgées et des personnes en situation de handicap dans le cadre de l'appel à candidatures

Intervention de Ibrahima Traoré
Groupe Val-de-Marne en commun – PCF et citoyen·nes

Monsieur le Président,

Cher·es collègues,

Le rapport n°59, relatif aux subventions départementales de fonctionnement aux associations intervenant auprès des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, soulève quelques interrogations.

Nous constatons en effet, sur ce rapport des baisses importantes à hauteur de 20 790 € concernant les associations œuvrant auprès des personnes en situation de handicap.

Pourriez-vous nous en préciser les raisons ?

Je vous remercie.

Seul le prononcé fait foi